

Séance de l'assemblée délibérante du 21 mars 2018

Délibération n°9/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 14 mars deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 21 mars deux mille dix-huit, en session ordinaire à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal	BERNARD Françoise
PETEL Gilles	HEALY Bénédicte
DEMERE Jean-François	BUCHE Jean-Pierre
SALLES Daniel	

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène	HENRION Colette
ARDOUREL Sylvie	BLANCHAMP Gérard
DUPECHER Pierre	DUMAS Olivier

Titulaires excusés :

BRANLARD Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne

Représentation :

En l'absence de M. BRANLARD son suppléant M. Olivier DUMAS a un droit de vote

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	7	1			8	8		

Objet : Affectation de Résultats de l'exercice 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Le Comité Syndical du S.E.A.T. constate pour l'exercice 2017 :

- Un déficit d'exécution de la section de fonctionnement de : - 3 212,87 €
- Un excédent d'exécution de la section d'investissement de : 80 236,37 €

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter la somme de - 3 212,87 €, au compte 002 excédent antérieur reporté, en section de fonctionnement au budget primitif 2018,

- **Décide** d'affecter la somme de 80 236,37 €, au compte 001 excédent d'investissement au budget primitif 2018.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

